

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à huis clos
à la salle des séances du conseil le seizième de jour de décembre
2020 (16/12/2020) à compter de treize heures (13h00) et à laquelle
assemblée sont présents les conseillers suivants :

Guy Dessureault Marlène Doucet Micheline Demers
Gaétan Beauchesne

Absents :

Lucie Geoffrion Robert Tessier Serge Trudel

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire
ainsi que Sylvie Genois, secrétaire trésorière est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par le maire Guy
Dessureault et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis
par le code municipal.

Le sujet à l'ordre du jour est :

1. Prévisions budgétaires 2021 – Fonctionnement et investissement

Résolution 2020-12-188 Prévisions budgétaires 2021

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Micheline Demers
et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour
l'exercice financier 2021 comme suit :

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

REVENUS		
TAXES	1	727 908 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	2	85 265 \$
TRANSFERTS		57 645 \$
SERVICES RENDUS		412 998 \$
IMPOSITION DE DROITS		20 000 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	3	1 000 \$
INTÉRÊTS	4	3 000 \$
AUTRES REVENUS		19 212 \$
	5	1 327 028 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6	359 395 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	7	118 045 \$
TRANSPORT	8	182 855 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	9	167 600 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	10	500 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT	11	40 811 \$
LOISIRS ET CULTURE	12	331 612 \$
		11 713 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	14	
	16	1 212 531 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	20	114 497 \$
CONCILIATION À DES FINS		

	—	
BUDGÉTAIRES		
FINANCEMENT	—	
Financement à long terme des activités fonctionnement	—	
Remboursement de la dette à long terme	—	47 340 \$
	—	
AFFECTATIONS		
Activités d'investissement	—	67 157 \$
Surplus (déficit) accumulé non affecté	—	
Surplus accumulé affecté		
Réserves financières et fonds réservés		
Montants à pourvoir dans le futur		
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS		- \$
BUDGÉTAIRES		

La levée de l'assemblée est proposée par Micheline Demers, appuyé par Marlène Doucet Il est 13 h 20.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».